

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

réserve
du
Moniteur
belge

Obligatoire des entreprises
N° d'entreprise : 0402 541 189

26044000

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

18 MARS 2026

PIFFART KALLOU
Greffe

N° d'entreprise : **0402 541 189**

Nom

(en entier) : **Dolomie de Villers-le-Gambon**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Démissions et Nominations et Pouvoirs Bancaires**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} DECEMBRE 2025**Démissions et Nominations d'Administrateurs**

Monsieur le Président informe que Monsieur Vander Auwera a décidé de mettre un terme à son mandat de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué de la Société avec effet à dater de ce jour.

Monsieur le Président informe également le Conseil de la décision de Madame Vanden Broecke de mettre un terme à son mandat d'Administrateur de la Société avec effet à dater du 7 novembre 2025.

Le Conseil prend acte du départ de Madame Vanden Broecke et Monsieur Vander Auwera, les remercie pour l'exercice de leurs mandats, et leur retire en conséquence tous pouvoirs, y compris les pouvoirs de gestion et de représentation de la Société, tels qu'ils leurs avaient été précédemment octroyés.

Ensuite de quoi, conformément à l'article 7:88 du Code des sociétés et des associations, au vu de ces vacances et après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de coopter, avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale, Monsieur Christian Deconinck et Madame Anne-Bérangère Sudraud, faisant tous deux élections de domicile au siège de la Société pour tout ce qui concerne l'exercice de leur mandat, en qualité d'Administrateurs de la Société. Il appartiendra à la prochaine assemblée générale de confirmer le mandat des administrateurs cooptés.

Nomination d'un Président du Conseil d'Administration et d'un délégué à la gestion journalière

Monsieur le Président indique ensuite qu'il est proposé de nommer Monsieur Christian Deconinck en qualité de Président du Conseil et de lui conférer également la gestion journalière de la Société avec effet à dater du 1er décembre 2025.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de nommer, avec effet à dater du 1er décembre 2025, Monsieur Christian Deconinck en qualité de Président du Conseil et de délégué à la gestion journalière de la Société et de lui octroyer le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers.
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Retraits et délégations de pouvoirs bancaires

Conseil prend acte des changements de fonction de Messieurs Cedric de Vicq et Raphaël Vander Auwera, les remercie pour leurs collaborations et retire, en conséquence avec effet immédiat, leurs pouvoirs de signature bancaire.

Ensuite de quoi, le Conseil décide, à l'unanimité, de remplacer avec effet immédiat les signataires bancaires de la Société par Mesdames Anne-Bérangère Sudraud et Mielle Nichols et Messieurs Frédéric Meessen, Thomas Tagnit, Benjamin Henry, Jean-Louis Colette et Jean-François Peters; et

d'octroyer à chacun d'entre eux agissant conjointement avec un autre signataire bancaire, le pouvoir de signer sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, effets de commerce en général et tous autres documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation des opérations de trésorerie de dépôts, d'achat et de ventes de devises au comptant ou à terme ; et

d'octroyer à Monsieur Thomas Tagnit et à et Benjamin Henry, le pouvoir, chacun agissant seul, à l'effet de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents permettant la réalisation de tous transferts bancaires d'un compte de la Société à un autre compte de la Société ou à un compte d'une autre société faisant partie du Groupe Lhoist ou du Groupe Yara.

L'assemblée désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Jean-Louis Colette, agissant seuls ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent.

Delphine Frognet
Mandataire